



Commission de Suivi de Site

VANHEEDE

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion : jeudi 18 avril 2024 à 9h30

Présidée par : M. Jean-François RAL, Secrétaire général de la sous-préfecture de Béthune

Lieu : S3PI de l'Artois

Objet : CSS VANHEEDE

Téléphone : 03 21 63 69 36

PJ : liste des participants + Glossaire

1) **Objet de la réunion**

Présentation du rapport d'activité 2023 de la société VANHEEDE de Billy-Berclau. La présentation est disponible sur le site internet du S3PI de l'Artois (www.s3pi-artois.fr).

Monsieur RAL ouvre la séance en demandant que chacun se présente, puis donne la parole à Monsieur BEURAIN et Monsieur DUJARDIN.

**I) Présentation de VANHEEDE effectuée par Stéphane BEURAIN,
Directeur du site et Monsieur Julien DUJARDIN, HSE**

- Le groupe

La société VANHEEDE d'origine belge, est implantée sur le territoire belge et sur le Nord Pas-de-Calais à Billy-Berclau.

L'activité consiste en la collecte, le tri et le traitement des déchets industriels et commerciaux.

Les déchets ménagers sont traités en Belgique sur appel d'offre.

Plus de 2 400 types de déchets différents et proposition d'une solution globale en gestion environnementale aux clients.

C'est aussi la production d'énergie renouvelable et le traitement des différents déchets : tri, méthanisation, préparation de composé plastique, de CSR et le traitement des eaux.

Organisation en différents Business Unit :

- Commercial et industrial waste management : collecte et mise à disposition de contenants ainsi que le tri primaire des déchets commerciaux et primaires.

- Special waste management : procédure des déchets dangereux

- Household waste collection : collecte en porte à porte uniquement sur la Belgique

- Material recovery facilities : tri des déchets de façon mécanisée avec des chaînes de tri (manuelles ou mécaniques) ; tri optique pour séparer les déchets et extraire les matières recyclables.

- Plastic recycling : recyclage des plastiques transformés en granula et envoyés dans de nouvelles matières premières.

- Organics recycling : compostage, déconditionnement alimentaire, hygiénisation et méthanisation.

- Chemical recycling : transformation des résidus en combustibles solides de récupération pour alimenter les cimenteries et des fours à chaux sous forme de fleu ou de pelet.

- Landfilling : décharge uniquement en Belgique. Gestion des centres d'enfouissement.

- Renewable energies : général au groupe ; toutes les créations d'énergies vertes (méthanisation, captage des gaz de décharges, panneaux solaires et éoliennes)

Le groupe compte 900 salariés, la famille est propriétaire à 100 % ; le siège se situe à Menin.

- Chiffres 2023

L'entreprise compte 51 collaborateurs. L'exploitant explique que le chiffre d'affaires de la société en 2023 était de 19 256 K€, évolution de 9 %.

- 68 836 tonnes de déchets non dangereux entrés et 67 834 tonnes de déchets non dangereux sortis
- 2 437 tonnes de déchets dangereux entrés et 2 475 tonnes de déchets dangereux sortis
- 1 367 m3 de consommation eau de ville soit une augmentation de 20 % (phase de travaux)
- 111 m3 de consommation eau de pluie
- 153 038 kwh de consommation en électricité (- 25 %)
- 211 m3 consommation en gaz
- 22 882 kwh de calories géothermie
- 2 042 kwh de calories chauffage

Diminution significative de la consommation d'électricité : bien que l'activité augmente, une baisse de consommation sur le site est constatée.

Augmentation de la consommation d'eau potable, de nouvelles actions sont en cours telle que la récupération des eaux de pluie.

Accidentologie du site :

6 accidents de travail avec arrêt sur le site. Le taux d'accident a augmenté de 39 % à 75 % et le taux de gravité de 1 % à 46 %.

Les accidents sont analysés : 65 % d'entre eux sont des accidents du personnel chauffeur en montant sur les bennes.

Les risques principaux : chutes de hauteur

Beaucoup de formations sont mises en place.

Le site a bénéficié de subventions pour l'emploi du personnel (convention de revitalisation de Bridgestone).

Projet d'extension

Obtention de l'arrêté préfectoral d'exploitation au 11/07/2023 :

- Autorisation de traitement / prétraitement de 500 t/j de déchets non dangereux, non inertes
- 350 t/j de prétraitement / traitement de déchets non dangereux (CRS)
- 150 t/j de traitement de biodéchets alimentaires
- Fonctionnement du site 24h/24 - 7j/7
- La quantité admissible est de 250 000 t/an pour les déchets non dangereux
- La quantité des déchets dangereux ne change pas 10 000 t/an.

Les déchets proviennent majoritairement de la région Hauts-de-France et en moindre quantité d'Ile de France, de Normandie, de Champagne-Ardenne et du Benelux.

Les déchets exclus :

- Déchets dangereux au sens de la réglementation
- Transformateurs électriques au pyralène
- Explosifs, munitions, matériel de guerre
- Batteries lithium en dehors des DEEE

Les contrôles réglementaires :

- Rejets des eaux pluviales : le nombre de paramètres augmente
- Contrôle de l'efficacité énergétique des installations de combustions
- Rejets atmosphériques
- Surveillance des eaux souterraines
- Niveaux sonores

EXTENSION DU SITE :

La phase 0 en juin : aménagement des bureaux administratifs

La phase 1 en plusieurs étapes : construction et agrandissement des locaux

Pour ces travaux, le site a bénéficié d'aides et de subventions et remercie les différents organismes participants.

Échanges :

Monsieur RAL donne la parole à la salle

Monsieur HELLE demande s'il y a de nouvelles surveillances, autres que les eaux pluviales, dans le dernier arrêté préfectoral. Le cas échéant, il demande que les chiffres de ces surveillances soient communiqués au cours de la CSS.

Monsieur DUJARDIN précise que l'arrêté du 11 juillet 2023 est en vigueur. Les surveillances se portent sur les eaux pluviales, les eaux souterraines, les rejets atmosphériques et le bruit.

Les analyses sont réalisées et transmises en DREAL, elles sont donc disponibles.

Monsieur HELLE s'interroge sur les répartitions des entrées et des sorties du site en route et en fluvial ?

Monsieur BEURAIN répond qu'aujourd'hui le mode de transport essentiel est celui de la route et que les flux sont étudiés pour qu'il y ait un minimum de transport à vide.

Le transport fluvial est étudié avec le SIZIAF avec la volonté de l'utiliser.

Monsieur RAL constate qu'actuellement il y a une diminution de l'entrée du volume de déchets. Il demande si cela est lié au contexte économique ou à une évolution d'une prise en compte des clients sur une gestion plus approfondie des déchets ?

Il constate que la société VANHEEDE est exemplaire pour la consommation d'énergie, cependant il relève que la quantité d'eau potable consommée a augmenté significativement.

Monsieur BEURAIN répond que la consommation importante en eau potable est due au chantier. Des recherches sont faites pour utiliser l'eau de pluie, le site est très attentif à la réduction de la consommation de l'eau sanitaire.

En ce qui concerne la production de déchets, il y a plusieurs critères. Au regard du contexte économique, les clients subissent une baisse d'activité. Ils sont également de plus en plus vigilants pour effectuer un tri plus efficace.

La baisse du tonnage sur site est également due à la réorientation des déchets.

Madame VITSE demande à connaître le positionnement du site VANHEEDE par rapport à la gigafactory ACC.

Monsieur BEURAIN répond qu'il a eu plusieurs appels d'offres. VANHEEDE propose une valorisation et un recyclage plus intenses par rapport à ses concurrents avec la production de CSR. Ils espèrent que le circuit court sera pris en compte et que le SIZIAF mettra en avant leurs compétences.

Monsieur RAL expose le fait que, dans un avenir proche, il n'y aura plus de capacité de stockage de déchets dans la région.

Un deuxième élément à prendre en considération est la proximité du Canal Seine Nord. Le transport par voie fluviale doit être développé puisqu'il représente le

transport de l'avenir pour rejoindre Dunkerque et l'Europe du Nord.
Monsieur RAL conclut en saluant l'investissement du site dans le paysage économique.

Monsieur KUCHCINSKI précise avoir donné l'impulsion et la contribution pour le mode de transport par voie fluviale.

Monsieur RAL remercie les participants et clôt la réunion.

Le Secrétaire général
de la sous-préfecture de Béthune,



Jean-François RAL

Liste des participants :

Etat

- Jean-François RAL, Secrétaire général de la sous-préfecture de Béthune
- Bertrand SEURON, Inspecteur des Installations classées UD Artois, DREAL HDF
- Olivier WOLSKI, SDIS 62

Exploitant

- Stéphane BEURAIN, Directeur de site VANHEEDE
- Julien DUJARDIN, Responsable HSE du site VANHEEDE

Salariés

Aucun représentant

Collectivités Territoriales

- Ewa VIVIER, 1^{ère} adjointe mairie de Douvrin
- André KUCHCINSKI, Président du SIZIAF
- Johanne VITSE, Directrice du SIZIAF
- Arnaud LECOURIEUX, Directeur adjoint du SIZIAF

Associations et riverains

- Olivier HELLE, Association CLIMACTIF
- Jérôme HERBAUT-DEQUIDT, S3PI de l'Artois
- Agathe NOURY, S3PI de l'Artois

GLOSSAIRE

QSE : Qualité Sécurité Environnement

RIA : Robinet Incendie Armé

CSR : combustible solide de récupération

